

**CH MDI GVVC**

**Groupe de vol à voile de Courtelary**

**K Associations 1943-2004**

---

**Mémoires d'Ici**  
**Centre de recherche et de documentation du Jura bernois**  
**Saint-Imier**

**Groupe de vol à voile de Courtelary**

**État au 7 juin 2009**

## Notice descriptive du fonds

### Groupe de vol à voile de Courtelary

---

#### 1.1 Référence

CH MDI GVVC

#### 1.2 Intitulé/analyse

Groupe de vol à voile de Courtelary

#### 1.3 Dates

1943-2004

#### 1.4 Niveau de description

Fonds

#### 1.5 Importance matérielle et support de l'unité de description

Archives : 29 boîtes ; 3,48 m. linéaires

#### 2.1 Nom du producteur

Groupe de vol à voile de Courtelary (Aéro-club du Jura-Sud, Groupement de vol à voile du Jura-Sud, Aérodrome Courtelary, Segelfluggruppe Biel)

#### 2.2 Histoire administrative/Notice biographique

En 1928, l'industriel Fernand Flückiger acquiert et aménage le futur champ d'aviation de Courtelary. Il fait dévier le cours de la Suze et y installe un petit hangar.

En février 1947 sont créées la section Jura-Sud de l'Aéro-Club Suisse, basée à Courtelary, et la Société coopérative de l'aérodrome de Courtelary. Pendant quelques années, l'aérodrome de Courtelary connaît une pratique intense du vol à moteur. Cette activité décline assez rapidement. L'idée de créer un groupe de vol à voile germe alors dans les esprits de Maurice Devaud, Fred Kaesermann et Ali Jeannerat.

Fondé le 5 décembre 1957, le Groupement de vol à voile du Jura-Sud, sous-section de l'Aéro-Club de Bienne, s'établit à Courtelary et utilise les installations de l'Aéro-Club du Jura-Sud. Trois ans plus tard, une école de vol à voile, placée sous la responsabilité de J. Savary, voit le jour à Courtelary. Le 13 mars 1959, le Groupement de vol à voile du Jura-Sud tient sa première assemblée générale qui compte alors 25 membres.

En proie à de grandes difficultés financières, les membres de l'Aéro-Club du Jura-Sud et du Groupement de vol à voile du Jura-Sud prennent simultanément la décision de fusionner les deux sociétés, à la fin du mois d'août 1962. La nouvelle société, baptisée « Aéro-Club du Jura-Sud », établit alors de nouveaux statuts et nomme un nouveau comité. La même année, une demande d'adhésion de l'Aéro-Club du Jura-Sud est adressée à l'Aéro-Club de Suisse.

Suite à la fermeture de la place d'aviation de Bienne-Boujean en 1965, le Groupe de vol à voile de Bienne (Segelfluggruppe Biel) partage, dès l'année suivante, l'aérodrome de Courtelary avec l'Aéro-Club du Jura-Sud. L'aérodrome de Courtelary connaît dès lors un essor important : la construction de nouveaux hangars, l'achat de planeurs, le nombre croissant des membres, des pilotes et des élèves, l'organisation de camps et de manifestations, témoignent de l'importance toujours plus grande de cet aérodrome dans la région et au-delà.

Depuis 1979, l'Aéro-Club du Jura-Sud et le Groupe de vol à voile de Bienne (Segelfluggruppe Biel) partagent les infrastructures de l'aérodrome de Courtelary avec le Club d'aéromodélisme de Courtelary. En 1994, la section Jura-Sud de l'Aéro-Club de Suisse devient le « Groupe de Vol à Voile de Courtelary » (GVVC).

#### 2.4 Historique de la conservation

Les documents ont pour la plupart été conservés dans les hangars de l'aérodrome et se trouvaient pour certains en mauvais état. Le fonds a été totalement reconditionné et partiellement reclassé. Le cas échéant, les références de l'ancien classement sont indiquées entre parenthèses dans l'inventaire.

#### 2.5 Modalités d'entrée

Le fonds a été déposé à Mémoires d'Ici en 2007. Il fait l'objet d'une convention de dépôt.

### **3.1 Présentation du contenu**

Le fonds se compose des archives du GVVC (Aéro-Club du Jura-Sud) proprement dit, mais il comporte également des archives liées à la gestion de l'aérodrome de Courtelary depuis 1947, ainsi que des documents du Segelfluggruppe Biel.

### **3.3 Accroissements**

Fonds ouvert. Accroissements prévus.

### **3.4 Mode de classement**

Le fond est conditionné et sommairement classé selon le plan de classement appliqué aux fonds associatifs.

### **4.1 Conditions d'accès\***

Archives privées. Le fonds est consultable par le public.

Font exception tous les documents de moins de 10 ans. Pour ces documents, une autorisation spécifique peut être donnée par le déposant.

Chaque demande de consultation est examinée sous l'angle de la protection des données. Les documents contenant des données particulièrement dignes de protection ne peuvent pas être consultés. Le propriétaire des documents peut cependant délivrer une autorisation de consulter en se référant à l'article 15 de la Loi bernoise sur la protection de données.

### **4.2 Conditions de reproduction**

La reproduction ainsi que la publication des documents accessibles sont soumises à l'autorisation de Mémoires d'Ici.

### **4.3 Langues et écriture des documents**

Français

### **4.5 Instruments de recherche**

Descriptif et inventaire, disponibles sur papier à MDI ou en format PDF sur le site internet de Mémoires d'Ici : <http://www.m-ici.ch>

### **5.3 Sources complémentaires**

1 affiche originale réalisée par l'architecte Louis Bueche à l'occasion d'un meeting organisé à Courtelary en 1948. (Collection Mémoires d'Ici).

Site internet : <http://www.gvvc.ch>

### **5.5 Bibliographie**

Non.

### **7.2 Règles ou convention**

Description établie conformément à la Norme générale et internationale de description archivistique – ISAD(G)

### **7.3 Date (s) de la description**

Juin 2009